

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**29 mars 2022 à 9 heures**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUMIO, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

**Date de la convocation : 24 mars 2022**

**Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15**

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15**

**Président : Etienne SUZZONI**

**Secrétaire de séance : Mariani Noelle**

**Etaient présents :**

Etienne SUZZONI, Maire, Noelle MARIANI, 1<sup>er</sup> adjoint, Maxime VUILLAMIER, 4<sup>ème</sup> adjoint, Anna-Livia FANUCCHI, André GIUDICELLI, Sylviane MAESTRACCI, Alexia MORETTI, Jean-François PANNETON, Camille PARIGGI.

**Etaient absents excusés :**

Marie-Pierre BRUNO donne procuration à Anna-Livia FANUCCHI

Dominique CASTA donne procuration à Jean-François PANNETON

Barbara LAQUERRIERE donne procuration Noelle MARIANI

Bernadette MORATI donne procuration à Etienne SUZZONI

Fabrice ORSINI donne procuration à Maxime VUILLAMIER

Vincent ORSINI donne procuration à André GIUDICELLI

<b>ORDRE DU JOUR :</b>
------------------------

- Travaux de mise en sécurité de la Route de Falasca : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police
- Acquisition parcelles emprise réservoir Pinarelli ;
- Part fixe eau et assainissement pour hôtel, camping, résidence hôtelière ;
- Acquisition de deux véhicules pour le service des eaux et de l'assainissement : Demande de financement
- Acquisitions, travaux divers : Service de l'Eau et de l'Assainissement : Demande de financement
- Acquisition d'un camion plateau pour les services techniques de la commune : Demande de financement ;
- Acquisition d'une borne tactile dans le cadre de l'affichage légale : Demande de financement ;

<b>OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 17 heures

**DELIBERATION N°10/2022****OBJET : Travaux de mise en sécurité de la Route de Falasca : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux de mise en sécurité de la Route de Falasca.

Les travaux consistent en :

- Assise et revêtement de chaussée en béton bitumineux
- Réfection définitive de chaussée y caniveaux drainants
- Mise à la cote des regards
- Confection de caniveaux en béton

Le Maire propose le plan de financement suivant :

**DEPENSE :**

Montant HT de l'opération 80.000,00 € HT

**RECETTES :**

Subvention CdC (Amendes de Police) – 80% 64.000,00 €

Part Communale 16.000,00 €

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 64.000,00 € auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre des Amendes de Police ;

- **DONNE** en tant que de besoin toute délégation utile à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives, juridiques et financières relatives à ce projet.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	9
Elus représentés	6
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N°11/2022****OBJET : Acquisitions parcelles emprise réservoir Pinarelli – SEA**

Madame MAESTRACCI ne participe pas au vote

Afin de régulariser l'emprise du réservoir d'eau potable « Pinarelli », Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il convient, conformément au document d'arpentage établi par Mr LEGRAND André, géomètre expert à l'Ile-Rousse, que la commune se porte acquéreur de :

- De 909 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée Section B n°565 appartenant à Mr et Mme MARCHETTI Mauro ;

- De 1.386 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée Section B n°172 appartenant à Mr MAESTRACCI Roger.

Suite à différents échanges avec les propriétaires concernés, il a été convenu que ces cessions au profit de la commune se réaliseraient moyennant le prix de 10 euros le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ces deux portions de parcelles.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de régularisation de l'emprise foncière du réservoir d'eau potable de « Pinarelli », pour un prix convenu de 10 €uros le m<sup>2</sup> ;

- **PRECISE** que les frais afférents à ces acquisitions (géomètre, notaire) seront pris en charge par la commune.

- **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches, signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces deux portions de parcelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	8
Elus représentés	6
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N° 12/2022****OBJET : Acquisitions de deux véhicules pour le service eau et assainissement**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler le parc automobile du service eau et assainissement en procédant à l'acquisition de deux véhicules neufs.

- Un véhicule utilitaire Berlingo, diesel, pour un montant de 17.500,00 € HT y compris les options
- Un véhicule utilitaire Berlingo, moteur électrique 136 ch (100 kW), pour un montant de 20.300,00 € HT y compris les options.

Il demande au conseil de rendre toutes les dispositions nécessaires afin de concrétiser ce projet.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet d'acquisition de deux véhicules affectés au service eau et assainissement ;

**VOTE** le plan de financement suivant :

En dépenses :	37.800,00 € HT
En recettes :	
Subvention de la Collectivité de Corse	18.900,00 €
Part communale	18.900,00 €

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du conseil exécutif de la Collectivité de Corse, l'octroi d'une subvention de 18.900,00 € au titre de la dotation quinquennale 2022.

- **DONNE** en tant que de besoin toute délégation utile à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives, juridiques et financières relatives à ce projet.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	9
Elus représentés	6
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N° 13/2022**

**OBJET : Acquisition d'un camion benne – Recherche de financement**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il convient de remplacer le camion benne, datant de 2010, actuellement en panne et dont le coût des réparations s'avère trop élevé compte-tenu de sa vétusté.

L'acquisition d'un nouveau camion benne, type MASTER BENNES, s'élève selon la proposition commerciale établie par S.A RENAULT AJACCIO, à la somme de 32.600,00 € options comprises.

Il demande au conseil de rendre toutes les dispositions nécessaires afin de concrétiser ce projet.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet d'acquisition d'un camion benne dont le coût estimatif s'élève à 32.600,00 €uros ;

**VOTE** le plan de financement suivant :

**En dépenses :** 32.600,00 € HT

En recettes :

Subvention de la Collectivité de Corse 16.300,00 €

**Part communale** 16.300,00 €

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du conseil exécutif de la Collectivité de Corse, l'octroi d'une subvention de 16.300,00 € au titre de la dotation quinquennale 2022.

- **DONNE** en tant que de besoin toute délégation utile à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives, juridiques et financières relatives à ce projet.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	9
Elus représentés	6
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N° 14/2022****OBJET : Acquisition d'une borne tactile dans le cadre de l'affichage légale : Recherche de financement**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il souhaite mettre en place une borne tactile pour l'affichage légal qui remplacerait les panneaux d'affichage traditionnels situé dans le hall de la mairie.

Ces derniers ne permettent pas, en effet, d'afficher dans de bonnes conditions (durée d'affichage, lisibilité, facilité d'accès) l'ensemble des documents qui doivent être mis à la disposition du public.

Il expose que le coût estimatif de cette acquisition est de 7.500,00 € HT et que ce projet peut être financé à hauteur de 80% dans le cadre de France Relance, au titre de l'Appel à projet Fonds d'Innovation et de la Transformation numériques des Collectivités Territoriales.

Il demande, ensuite, au conseil de rendre toutes les dispositions nécessaires afin de concrétiser ce projet.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet d'acquisition d'une borne tactile dans le cadre de l'affichage légale dont le coût estimatif est de 7.500,00 € HT.

**VOTE** le plan de financement suivant :

**En dépenses :** 7.500,00 € HT

En recettes :

France Relance (FITN) 6.000,00 €

**Part communale** 1.500,00 €

- **SOLLICITE** auprès du Fonds d'Innovation et de la Transformation Numériques des Collectivités Territoriales, un financement de 80% du montant du projet soit 6.000,00 €.

- **DONNE** en tant que de besoin toute délégation utile à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives, juridiques et financières relatives à ce projet.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	9
Elus représentés	6
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N° 15/2022****OBJET : Création d'un emploi saisonniers d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour une durée de six mois****Le Conseil Municipal ;**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire, en prévision de la saison estivale, de renforcer les services techniques de la commune par le recrutement d'un agent contractuel, en raison d'un surcroît de travail pendant cette période lié à l'affluence touristique que connaît le village et la Marine de Sant'Ambrogio.

**DECIDE :**

1/ De créer un emploi saisonnier à temps complet d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à *un accroissement saisonnier d'activité*.

2 / De fixer la rémunération de cet emploi ainsi créée par référence au premier échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial, IB 367 – IM 343.

3/ D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges sociales s'y rapportant au budget de la commune, aux article et chapitre prévus à cet effet et de compléter dans ce sens le tableau des effectifs du personnel.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	9
Elus représentés	6
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N° 16/2022****OBJET : Divers travaux d'extension de réseaux et acquisitions matériels :  
Approbation du projet et plan de financement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que divers travaux d'extension de réseau (Alimentation Eau Potable – Assainissement – Eaux Pluviales) et acquisitions de matériels doivent être réalisés sur la commune pour un montant total de 232.604,00 € dont le détail figure sur les tableaux joints en annexe.

Il demande au conseil de rendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser ces travaux

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les travaux d'extension de réseau (Alimentation Eau Potable – Assainissement – Eaux Pluviales)

- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ces travaux estimés à 232.604,00 € HT ;

- **VOTE** le plan de financement suivant :

**En dépenses :** 232.604,00 € HT

**En recettes**

Subvention de la Collectivité de Corse 50% 116.302,00 €

Part communale 116.302,00 €

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du conseil exécutif de la Collectivité de Corse, l'octroi d'une subvention de 116.302,00 au titre de la dotation quinquennale 2022.

- **DONNE** en tant que de besoin toute délégation utile à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives, juridiques et financières relatives à ce projet.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	9
Elus représentés	6
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N° 17/2022****OBJET :\_ Rénovation des éclairages sportifs du stade de rugby – Passage Technologie LED : Recherche de financement**

Dans le cadre de la maîtrise énergétique du territoire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de remplacer les projecteurs actuels du stade de rugby par des projecteurs à LED.

Cette démarche vise à réduire la consommation énergétique de l'éclairage par le remplacement de points lumineux énergivores par une autre technologie, le LED.

Il expose que le coût de cette opération est estimé à 201.000,00 € HT se décomposant comme suit :

<b>Etudes et missions de contrôle</b>	8.750,00 €
(Etude et diagnostic électriques des installations existantes et de conformité des mâts – Réglage des projecteurs)	

<b>Installation</b>	192.250,00
(Fourniture, pose et raccordements de 20 projecteurs à LED, Boitier de commande)	

Il explique que ce projet peut être financé par la Collectivité de Corse à hauteur de 60% au titre des infrastructures sportives, de 10% de l'EDF et 10 % par l'Agence Nationale du Sport.

Il demande au conseil de rendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser ces travaux

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage du stade de rugby
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ces travaux estimés à 201.000,00 € HT ;
- **VOTE** le plan de financement suivant :

<b>En dépenses :</b>	201.000,00 € HT
----------------------	-----------------

**En recettes**

Subvention de la Collectivité de Corse 60%	120.600,00 €
Subvention ANS	20.100,00 €
Aide EDF (10%)	20.100,00 €
Part communale	40.200,00 €

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du conseil exécutif de la Collectivité de Corse, l'octroi d'une subvention de 120.600,00, une aide de 20.100,00 € de l'EDF, et une participation de l'Etat à hauteur de 10%, soit 20.100,00 €.

- **DONNE** en tant que de besoin toute délégation utile à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives, juridiques et financières relatives à ce projet.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	9
Elus représentés	6
Vote POUR	15
Vote CONTRE	
Abstention	

## FEUILLET DE CLOTURE

### LISTE DES DELIBERATIONS :

<b>10/2022</b>	Travaux de mise en sécurité de la Route de Falasca – Recherche de financement
<b>11/2022</b>	Acquisition emprise réservoir Pinarelli – Recherche de financement
<b>12/2022</b>	Acquisitions de deux véhicules pour le service eau et assainissement – Recherche de financement
<b>13/2022</b>	Acquisition d'un camion benne – Recherche de financement
<b>14/2022</b>	Acquisition d'une borne tactile dans le cadre de l'affichage légale – Demande de financement
<b>15/2022</b>	Création d'un emploi saisonniers d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour une durée de six mois
<b>16/2022</b>	Divers travaux et extension de réseaux et acquisitions matériels : Recherche de financement
<b>17/2022</b>	Rénovation des éclairages sportifs du stade de rugby : Recherche de financement

## Liste des Membres présents

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>Etienne SUZZONI</b>	
<b>Mariani Noelle</b>	
<b>Maxime VUILLAMIER</b>	
<b>Anna Livia FANUCCHI</b>	
<b>André GIUDICELLI</b>	
<b>Sylviane MAESTRACCI</b>	
<b>Alexia MORETTI</b>	
<b>Jean-François PANNETON</b>	
<b>Camille PARIGGI</b>	

## Membres absents excusés

<b>Marie-Pierre BRUNO donne procuration à Anna-Livia FANUCCHI</b>	
<b>Dominique CASTA donne procuration à Jean-François PANNETON</b>	
<b>LAQUERRIERE Barbara donne procuration à Noelle MARIANI</b>	
<b>MORATI Bernadette donne procuration à Etienne SUZZONI</b>	
<b>ORSINI Vincent donne procuration à André GIUDICELLI</b>	
<b>ORSINI Fabrice donne procuration à Maxime VUILLAMIER</b>	